

Communiqué de presse

Mardi 06 octobre 2026

Réforme du titre-restaurant : les députés choisiront-ils la grande distribution ou les 175 000 restaurants français ?

À l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale ce mercredi 7 octobre, l'Umih appelle les parlementaires à concentrer les débats sur l'instauration d'un double plafond journalier.

Quatre ans que la réforme du titre-restaurant est annoncée. Ce mercredi 7 octobre, elle entre enfin dans le concret avec l'ouverture, à l'Assemblée nationale, des travaux en commission sur la proposition de loi visant à moderniser et rééquilibrer le dispositif.

L'Umih, elle, n'a pas attendu. Dès 2022, elle alertait sur la dérive du titre-restaurant, progressivement détourné de sa vocation première pour devenir un « titre caddie ».

Face à la pérennisation du « tout alimentaire » en grande distribution qui se profile, l'Umih défend une priorité absolue : l'instauration d'un double plafond journalier d'utilisation.

Le double plafond journalier : la priorité pour préserver l'économie de proximité

Le principe est simple et soutenu par l'ensemble des métiers de bouche : autoriser un montant de dépenses quotidien plus élevé dans les restaurants et les commerces de bouche de proximité que dans les grandes surfaces.

L'Umih préconise concrètement qu'un plafond de 25 euros par jour soit réservé à la restauration et aux commerces de bouche et un plafond de 10 euros par jour pour la grande distribution. Expérimenté lors de la crise Covid, ce mécanisme a prouvé sa faisabilité et son efficacité : il s'agit de la seule réponse juste et équilibrée pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés sans pénaliser l'activité et l'emploi dans nos territoires.

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr

Plafonnement des commissions des émetteurs : ne pas compromettre l'adoption de la réforme

Alors que le calendrier parlementaire est particulièrement contraint, un sujet aussi technique requiert un examen approfondi qui ne peut être mené à la hâte.

Les amendements déposés proposent des plafonds allant de 1,5 % à 3 %, sans rationalité économique clairement établie ni visibilité sur les services rendus aux restaurateurs et aux salariés.

Introduire aujourd'hui ce débat complexe risque de mobiliser une part disproportionnée des discussions et de compromettre l'adoption globale d'un texte pourtant attendu et indispensable pour la profession.

De plus, le texte prévoit déjà des leviers d'économies majeurs : la dématérialisation intégrale et rapide, la suppression des rétrocommissions et le renforcement de la transparence qui permettra déjà un rééquilibrage des relations avec les émetteurs qui conduirait à une baisse des commissions pour les commerçants et à une contribution plus juste des entreprises.

Dématérialisation complète et sauvegarde de nos territoires

Enfin, l'Umih réaffirme son soutien à la dématérialisation complète qui reste la seule garante d'une simplification administrative, des délais de remboursement raccourcis et d'une baisse structurelle des coûts de gestion pour les professionnels.

À l'heure des débats, l'Umih appelle solennellement les députés à transformer ces orientations en avancées concrètes. Ne nous y trompons pas. Refuser le double plafond reviendrait à fragiliser un secteur de 175 000 restaurants au profit exclusif de la grande distribution. Les parlementaires ont l'occasion historique de remettre le restaurant au cœur du titre-restaurant : ils ne doivent pas la manquer.

À propos de l'Umih

Première organisation professionnelle représentant plus de 35 000 cafés, hôtels, restaurants, établissements du monde de la nuit, traiteurs, bowlings, thalasso, implantée sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin. L'Umih rassemble 68 % des entreprises syndiquées du secteur et 51% des salariés. Présidée par Thierry Marx depuis 2022.

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr